



Paris, le 23 février 2024

SUPPLEMENT 2 EMTN SFIL 2023

Conformément à la réglementation en vigueur, Sfil annonce que son supplément n°2 au programme EMTN 2023 a été approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 23 février 2024 et qu'il peut être consulté sur son site internet :

<https://sfil.fr/infos-financieres/programme-demissions/> (rubrique Investisseurs).